



## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

### RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil Communautaire du 24 Juin 2020

## **CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Du fait de la pandémie du COVID-19, la Loi d'urgence du 23 mars 2020, le décret du 24 mars 2020 et les Ordonnances du 25 mars 2020 et du 1er avril pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont modifié le calendrier budgétaire 2020, permettant la tenue du DOB dans la même séance que celle du vote du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat accompagnée du rapport.

Ce rapport est mis à disposition du public au siège administratif de la collectivité dans le même délai, à savoir au 17 A, Rue de Tourville à VALREAS et sera mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans son intégralité et sous un format non modifiable.

La Loi NOTRE puis la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (notamment article 13) sont venues modifier les règles concernant les débats et rapports d'Orientation Budgétaire :

*« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :*

- 1°) l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- 2°) l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*

*Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.... ».*

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d'informer sur la situation financière de la Communauté de Communes et les perspectives budgétaires (notamment évolution des taux de fiscalité locale et gestion de la dette),
- de présenter les engagements pluriannuels envisagés et les actions mises en œuvre.

En temps normal, le Débat d'Orientation Budgétaire marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Depuis 2014, les collectivités participent à l'effort de redressement des comptes publics, leurs finances étant marquées par la baisse des dotations de l'Etat.

**Le contexte 2020 est fortement impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19. Les mesures de la Loi de Finances du 28 décembre 2019 ont été amendées par deux Lois de Finances rectificatives publiées respectivement les 23 Mars 2020 et 25 Avril 2020. Un 3° volet a été présenté en Conseil des Ministres le 10 juin dernier.**

Il est à noter que cette crise sanitaire aura des répercussions importantes sur les années à venir.

## **I. CONTEXTE ECONOMIQUE & FINANCIER**

### **A. Contexte Général**

Sur la base du projet de loi de finances et des hypothèses de croissance retenues par l'Etat, la construction du budget primitif 2020 devait s'établir dans un contexte économique relativement correct, avec une croissance économique anticipée en très léger ralentissement (hypothèse de + 1,30% prévisionnels en 2020) pouvant évoluer notamment au regard du contexte géopolitique et économique international incertain.

Au titre des facteurs susceptibles de peser à la baisse sur le niveau de la croissance française, nous pouvons notamment souligner :

- le ralentissement significatif de la croissance économique mondiale, et particulièrement de celle des principaux partenaires économiques de la France, dans un contexte international marqué par un fort accroissement des mesures protectionnistes ;
- le conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis, amenant la dégradation de la conjoncture économique mondiale, et générant des tensions et de la volatilité sur les marchés financiers ;
- le ralentissement économique significatif de l'Allemagne, première économie européenne et principal partenaire commercial de la France ;
- les incertitudes majeures sur l'avenir économique du Royaume-Uni avec ses partenaires de l'Union Européenne (Brexit) et internationaux.
- la forte hausse de l'endettement public des principales puissances mondiales depuis la crise financière de 2007-2008 - à l'exception notoire de l'Allemagne - et la crise économique qui s'en est suivie : dans ce contexte, les marges de manœuvre des autorités publiques pour faire face à une éventuelle nouvelle récession seraient fortement réduites.

## B. Le contexte national - Crise du COVID-19

A ce contexte général compliqué, la crise que l'ensemble des pays traverse actuellement avec la pandémie du COVID-19, laisse présager une récession au niveau mondial dont l'ampleur n'est pas encore mesurable. Par la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35% de la normale durant le confinement. En France, malgré une croissance de 1,2% qui aurait pu se maintenir en 2020, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10%.

Dans ce contexte très particulier, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il reste que la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont être prudentes prochainement en termes d'embauches et d'investissement.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

Le Gouvernement a depuis le début de cette pandémie, pris des mesures afin d'accompagner les différents secteurs économiques au travers notamment de Loi de Finances rectificatives dont la 3<sup>ème</sup> partie vient d'être avalisée ce 10 juin dernier :

- Loi n° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 :
  - Report des dates limites des votes du budget 2020 et des comptes 2019 (art 4 de l'ordonnance 2020-330) au 31 juillet 2020.
  - Suspension du délai de deux mois maximum entre le DOB et le vote du budget, autorisant le vote du DOB lors de la séance consacrée au vote du budget.
  - Report de la date limite de vote des taux des impôts locaux (Taxes foncières sur les propriétés bâties et propriétés non bâties, Contribution Foncière sur les Entreprises, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ...) reportée au 3 juillet 2020. (art 8 à 13 de l'ordonnance 2020-330).
  - Adaptation de la capacité d'action de l'exécutif adaptée (art 3, 4 et 6 de l'ordonnance 2020-330),
  - Suspension pour 2020, de l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales (article 12)
- Loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020 :
  - Augmentation de la dotation particulière « Elu local » à hauteur de 8 millions d'euros,
  - Mesures diverses :
    - Possibilité de verser une prime exceptionnelle aux personnels des collectivités ayant subis des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 (maximum 1000 €, exonérée d'impôt sur le revenu),
    - Possibilité de maintien de l'attribution de tout ou partie des subventions lorsqu'un événement est annulé,
    - Remise d'un rapport gouvernemental au Parlement avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2020 mentionnant la participation des collectivités au fond de solidarité.
- Ordonnance 2020-460 du 22 avril 2020 :
  - Art 16 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (instaurée avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2019) – Possibilité d'adopter un abattement entre 10% et 100% pour la taxe due au titre de l'année 2020 par délibération prise avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020.
  - Avance aux syndicats à contributions fiscalisées jusqu'à l'adoption de leur budget.

- La loi de Finances rectificative – Volet 3 :

-le plan de soutien aux collectivités de 4,5 milliards d’euros avec un mécanisme de compensation des recettes fiscales et domaniales (référence à la moyenne de la période 2017 à 2019) et une augmentation de la DSIL,

-le dispositif d’allègement du paiement de la CFE des secteurs de l’hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de l’événementiel,

- la création d’un compte spécifique identifié « COVID-19 », dédié à l’étalement de charges.

Pour ce qui concerne les mesures prévues dans la Loi de Finances 2020 :

- Maintien de la suppression de la Taxe d’Habitation : Aboutissement de l’allègement/suppression de la taxe d’habitation pour environ 80% des contribuables à l’échelle nationale. Cette suppression va se faire progressivement entre 2020 et 2023 pour les 20% restants. Cette disparition sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il n’y aura pas de vote de taux de cette taxe en 2020, ces derniers ont été figés en 2017.

- Diminution de 5 Millions d’euros du montant de la DGF 2020 afin de financer la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité,

- Suppression des taxes à faible rendement (article 21),

## **II. LA SITUATION FINANCIERE DU SECTEUR INTERCOMMUNAL**

### **A. Contexte de l’intercommunalité sur le territoire**

#### **1. La population du territoire**

Le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019 a modifié le mode de calcul de la population « comptée à part » (gens du voyage), ce qui a pu avoir un effet sensible à la baisse sur la population des collectivités dès 2020. Ci-après évolution de la population légale entre 2018 et 2020 (source INSEE).

Nombre d'habitants CCEPPG	2018	2019	2020
Total	23 629	23 598	23 469

#### **2. Evolution du territoire : compétences – organisation - planification**

Les statuts de la CCEPPG ont été complétés par la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), entrée en vigueur sur notre territoire au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. La taxe correspondante a été instituée à compter de 2020. L’application de cette taxe se fait par le vote en conseil communautaire, d’un montant prévisionnel des dépenses qui y sont liées.

La mise en œuvre du transfert des compétences « eau & assainissement » aux Communautés de communes, prévu par la Loi n° 2018-702 du 03 Août 2018, suite aux délibérations de plus de 25% des communes du territoire est repoussé au 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

### 3. Modalités de vote des budgets

Le Conseil Communautaire vote les crédits au niveau du chapitre, chaque chapitre regroupant plusieurs articles conformément aux instructions budgétaires et comptables.

Ainsi le Président engage et mandate les dépenses dans la limite du crédit ouvert pour chacun des chapitres budgétaires.

Il est à souligner qu'au niveau de l'investissement, les programmes s'échelonnent sur plusieurs années et qu'il n'est pas rare que des crédits engagés (devis ou marchés signés) se poursuivent sur l'exercice budgétaire suivant. Les restes à réaliser sont d'ores-et-déjà votés et ne font pas l'objet d'un nouveau débat. Seuls les crédits nouveaux sont soumis au vote de l'assemblée délibérante.

## B. Eléments d'analyses financières

### 1. Etat de la dette

Le positionnement des emprunts de la CCEPPG selon la charte de bonne conduite (Rapport GLISSER) est constant : tous figurent en classe de risque 1A (risque faible) / Indice zone Euros, et sont à taux fixe.

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, s'élève donc à **5.256.806,69 €** tous budgets confondus ce qui représente une part par habitant de **222,76 €**. Ces 4 emprunts sont répartis comme suit :

LIBELLE	FINANCEUR	DATE		MONTANT EMPRUNT	TAUX	PERIODICITE	DUREE	CRD	VENTILATION
		DEBUT	FIN					AU 01/01/2020	
Acquisition Bâtiment Tiro Class	CA APLES PROVENCE	2011	2026	1 717 061.00 €	3.24%	Trimestrielle	15 ans	<b>846 707.88 €</b>	Tiro Class
Emprunt Déchèterie Intercommunale de Valaurie	C.A. SUD RHONE ALPES	2012	2022	286 000.00 €	4.14%	Annuelle	10 ans	<b>95 638.71 €</b>	D-Valaurie
Cité du Végétal (73,34% / Programme Electrification (26.66%))	C.E. PAC	2015	2034	3 000 000.00 €	2.83%	Trimestrielle	20 ans	<b>1 760 489.99 €</b>	Cité du Végétal
								<b>639 959.95 €</b>	Electrification
Haut Débit 26 (62,50%) - Haut Débit 84 (25%) - Site Germain Aubert (12.50%)	CA ALPES PROVENCE	2019	2038	2 000 000.00 €	1.55%	Trimestrielle	20 ans	<b>1 196 256.35 €</b>	Ht Débit 26
								<b>478 502.54 €</b>	Ht débit 84
								<b>239 251.27 €</b>	Site Aubert
<b>TOTAL</b>				<b>7 003 061 €</b>				<b>5 256 807 €</b>	

Il est précisé que l'annuité de l'emprunt Electrification est prise en charge par d'autres collectivités du fait de la restitution de cette compétence.

SECTEUR	Montant emprunt	CRD 2020	ANNUITE 2020
Emprunt Développement Economique	5 917 261 €	4 521 208 €	405 920 €
Emprunt environnement	286 000 €	95 639 €	34 586 €
Emprunt Electrification	799 800 €	639 960 €	52 507 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 003 061 €</b>	<b>5 256 807 €</b>	<b>493 012 €</b>

A noter que concernant les emprunts liés au développement économique, il faut les valoriser au regard des loyers perçus sur le Site Germain Aubert. (Cf. Page 14 – Evolution des loyers).

Au regard des éléments ci-dessus, le CRD supporté par l'EPCI est ramené au 01/01/2020 à **4.616.846,74 €** soit **195,65 €/habitant** et **5 années** de capacité d'autofinancement brute 2019.

## 2. La capacité d'autofinancement

	2017	2018	2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes	11 543 832	13 135 098	14 028 213
Dépenses	11 454 010	13 002 377	12 987 537
Résultat de l'exercice	89 823	132 721	1 040 676
Excédent antérieur reporté	846 250	757 887	1 011 954
Trésorerie	936 073	890 608	2 052 630
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes	700 253	3 995 115	1 237 183
Dépenses	949 312	2 772 784	2 951 864
Résultat de l'exercice	-249 059	1 222 331	-1 714 681
Excédent antérieur reporté	223 263	-25 797	1 192 167
Trésorerie	-25 797	1 196 534	-522 514
TRESORERIE DISPONIBLE	910 276	2 087 142	1 530 116
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>			
Résultat	89 823	132 721	1 040 676
+Amortissement (Solde)	283 652	397 161	636 095
+Provisions			
-Reprise des Provisions (Solde)	0	40 745	795 911*
+Prise en charge K emprunt	15 971		
-Remboursement K emprunts	238 512	234 793	360 719
<b>CAF NETTE</b>	<b>150 933</b>	<b>254 345</b>	<b>520 141</b>

\*Ce résultat est à pondérer de la reprise exceptionnelle d'amortissement à hauteur de 560 K€.

## 3. Les charges de structures

Il est également intéressant de faire ressortir les charges fixes liées à l'existence même de la collectivité et de ses services généraux, autrement dénommées charges de structures. Le tableau ci-dessous en retrace leurs évolutions au cours des trois derniers exercices. S'agissant des charges de personnel, celles-ci excluent les rémunérations concernant des agents des déchèteries, de la crèche et du Relais d'Assistante Maternelle. Les charges de structures prévues en 2020, représentent 12% environ de nos charges totales du budget de fonctionnement.

	2018	EVOLUTION	2019	EVOLUTION	2020	EVOLUTION
011 - Charges à caractère général (1)	154	14.07%	214	38.96%	187	-12.62%
012 - Charges de personnel	809	-2.53%	786	-2.84%	833	5.98%
65 - Autres charges de gestion courante (2)	86	-3.37%	92	6.98%	91	-1.09%
<b>TOTAL</b>	<b>1 049</b>	<b>-0.47%</b>	<b>1 092</b>	<b>4.10%</b>	<b>1 111</b>	<b>1.74%</b>

(1) Par exemple : téléphone, EDF, assurances, maintenance, entretien, honoraires, fournitures administratives, ...

(2) Notamment indemnités des élus, adhésion, brevets logiciels, ...

#### 4. Structure et évolution des dépenses de personnel

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur, la préparation budgétaire 2020 ne déroge pas à la règle.

##### a. Structure des effectifs

Le tableau ci-après détaille, par statut, la répartition des effectifs. A noter que pour 2020, seul le poste de l'agent technique fait évoluer l'effectif par rapport au prévisionnel de 2019.

STATUT	2017	2018	2019	Ventilation	2020	Répartition par filières
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	23	27	26	84.38%	27	Administrative : 11 Technique .....: 9 Sociale .....: 3 Animation .....: 4
Agents contractuels permanents	2	1	1	3.13%	1	Administrative : 1
Agents contractuels non permanents	1	3	4	12.50%	4	Technique .....: 4
Agent de droit Privé	7	0	0	0.00%	0	
	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>100.00%</b>	<b>32</b>	

##### b. Evolution et exécution des dépenses de personnel

Pour mémoire, le ratio 2019 du personnel s'établit à 10,56% des dépenses de fonctionnement). Le ratio moyen national de la strate ressort à 38,90% (source DGCL).

Masse salariale	E f f e c t i f	Charges de personnel (A)			Remboursement sur rémunération (B)			Coût effectif (A) - (B)		
		REALISE		PREVISION	REALISE		PREVISION	REALISE		PREVISION
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2019
Administration générale	7.5	396	379	416	4	56		392	323	416
Développement économique	1	82	84	87				82	84	87
Environnement	7.5	269	262	285	5			264	262	285
Social	14	331	309	317	19	37	2	312	272	315
Aménagement du territoire	2	98	94	98	1		1	97	94	97
Prime covid-19				6						
Divers (AIST, Assurance...)		42	41	41				42	41	41
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32</b>	<b>1 219</b>	<b>1 169</b>	<b>1 250</b>	<b>30</b>	<b>93</b>	<b>3</b>	<b>1 189</b>	<b>1 076</b>	<b>1 241</b>
Ecart n/n-1		48	-50	81	-59	63	-90	106	-113	165
% n/n-1		4.07%	-4.10%	6.93%	-66.49%	214.51%	-96.77%	9.82%	-9.54%	15.33%

Il est rappelé que certains postes font l'objet d'une prise en charge partielle sur les budgets annexes ou par des structures extérieures, notamment pour C2EG, budget annexe ANC ainsi qu'au travers des attributions de compensation, ou bénéficient d'une prise en charge partielle dans le cadre du contrat d'assurance du risque statutaire (congés maternité).

D'un exercice à l'autre, les éléments de rémunération du personnel sont les suivants (en K€):

ELEMENTS DE REMUNERATION (en K€)	2020	CA 2019	Evolution en %
° Traitements indiciaires / Rémunérations principales (avec NBI, indemnité hausse CSG, transfert Prime/Points)	649.45	617.56	5.16%
° Régimes indemnitaires (RIFSEEP ou autres)	178.29	172.5	3.36%
° Supplément familial de traitement	7.80	6.21	25.60%
° Action sociale (Ticket Restaurant)	15.03	10.91	37.76%
° Prévoyance (GMS)	20.38	18.04	12.97%
<b>TOTAL</b>	<b>870.95</b>	<b>825.22</b>	<b>5.54%</b>

### c. Temps de travail

Le temps de travail de référence est de 1607 heures par an pour un agent à temps complet (35 heures hebdomadaires). Pour 2019, le nombre total d'heures payées représente 49.051,28 heures. Il était de 52.500,91 heures en 2018, ceci s'expliquant par de nombreux remplacements pour congés maternité et un agent permanent dont la mutation a été effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Dans le cadre du fonctionnement de la Communauté de Communes, l'évolution de l'Equivalent Temps Plein (ETP) se détaille comme suit :

Pôles	ETP 2019	ETP 2020	Motif
Administration	7.17	7.82	Arrivée d'un agent affecté pour 0,50 Réaffectation (+0,15) sur le pôle Administration
Environnement	7.03	7.71	Arrivée d'un agent affecté pour 0,50 + Contractuels (+0,33) Réaffectation (-0,15) sur le pôle Administration
Social	9.15	8.35	Variation du fait de congés parental
Aménagement du territoire	2.05	2.05	
Développement Economique/ Tourisme	1.55	1.55	
<b>TOTAL</b>	<b>26.95</b>	<b>27.48</b>	

### d. Montant annuel du régime indemnitaire

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'évolution, par année, du versement au titre du régime indemnitaire aux agents en fonction.

ANNEE	Nombre agents	Montant (en K€)	delta	OBSERVATIONS
2014	17	160.64		
2015	21	188.03	27.38	dont 7.892 €(intégration des agents de la crèche)
2016	20	178.92	-9.10	Démission et absence d'agent
2017	22	142.16	-36.76	2 départs en 06/2017 dont 1 départ en retraite
2018	29	182.92	40.76	Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP catégorie B & C, correction de la situation d'agents qui ne bénéficiaient pas jusqu'alors de RI - Harmonisation du régime sur la collectivité.
2019	29	172.5	-10.42	Mutation au 1er janvier 2019 d'un agent
2020	32	178.29	5.79	Revalorisation de Novembre 2019 + un agent sur la totalité de l'année
Moyenne annuelle		171.92	170.86	

### e. Actions sociales

La collectivité est adhérente au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) qui propose aux agents de la collectivité diverses prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...). Pour le budget 2020, le montant de la cotisation au sein du budget général de la collectivité s'élève à 5.936 €. Par ailleurs, des Tickets Restaurant sont attribués aux agents en poste, proratisés au temps de travail.

### **III. ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020**

De manière globale, les perspectives financières, avant la pandémie du COVID-19, nous astreignaient à être mesurés sur l'évolution de nos dépenses, notamment en section de fonctionnement. La poursuite des efforts de gestion pour limiter les dépenses et optimiser les recettes, sera encore plus nécessaire pour 2020.

L'impact de cet épisode se constate sur l'exercice 2020 par des mouvements comptables supplémentaires liés d'une part aux mesures à mettre en œuvre sur les sites de la CCEPPG afin d'accueillir les usagers et personnels dans les conditions sanitaires adaptées et d'autre part, par l'abondement du Fonds COVID-19 à hauteur de 2€ par habitant, doit être également constaté, une perte de recettes notamment au niveau de la taxe de séjour et des participations d'usagers aux services offerts par l'intercommunalité.

Par ailleurs, à compter de l'exercice 2021, les bases de calcul de l'imposition à la CFE et CVAE devraient être impactées par la baisse prévisible du chiffre d'affaires des entreprises du territoire. A ce jour, les indicateurs financiers et économiques évaluent la perte aux alentours de 30%.

Il est donc important dès 2020, de poursuivre les efforts de gestion (maîtrise des dépenses, dynamisation des recettes) et de déterminer un programme d'investissement raisonné.

Le budget primitif 2020 reprend les résultats du Compte Administratif 2019 arrêtés dans la séance du Conseil Communautaire du 27 Février 2020 ainsi que les restes à réaliser d'investissement.

**Du fait de la crise sanitaire de ce début d'année, les projets d'investissement, même en cours d'exécution subiront un décalage dans le temps, lié d'une part, à un arrêt d'activité de plus de 2 mois et d'autre part, à la nécessaire obligation de revoir les plans de financement et de programmation en fonction des capacités de la collectivité.**

#### **A. Budget Général de la CCEPPG**

##### **1. Impact crise sanitaire COVID-19**

Cette crise sanitaire et économique aura un retentissement sur les budgets et finances des années suivantes, malgré les mesures gouvernementales d'urgence et palliatives prises au bénéfice des collectivités.

Ainsi, au début de cette pandémie, le focus a été mis sur le volet économique :

- d'une part par la proposition d'étalement des loyers des entreprises résidentes au sein du Site Germain Aubert. Cette mesure entraîne un décalage de recouvrement des loyers pour les 4 entreprises qui nous ont sollicitées entre Mars et Mai. Les étalements de règlement des loyers n'empêcheront pas l'appel des loyers dus sur l'année, la trésorerie étant chargée du recouvrement, y compris après délai de paiement ; à toutes fins utiles et par titre de précaution, une dotation aux provisions figure au budget prévisionnel 2020.

- D'autre part, par l'alimentation du fonds de soutien aux entreprises sous forme de prêt, à hauteur de 2 €/habitant, soit 46.938€ pour le territoire ; une convention avec ISDPAM a été rédigée pour le côté vaclusien, permettant la reprise des fonds à une échéance de 5 ans. Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes n'a pas, à cette heure, déterminé la mise en œuvre de ce dispositif pour les entreprises drômoises.

Par ailleurs, les recettes escomptées devraient être moindre du fait, d'une part, de 3 mois d'impasse de fonctionnement (ALSH Boite à Malice, Crèche Bac à Sable, accès des Professionnels aux déchèteries) et d'autre part par des mesures sanitaires imposées lors de la reprise des activités, pouvant limiter le nombre d'accès aux services.

Différents secteurs de la CCEPPG ont été impactés

secteur	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	COMMENTAIRES
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
Administration générale	35 278	-5 677			29 601	Augmentation - Mesures de protection sanitaires Diminution - Pertes de recettes
Développement Economique	80 375		46 938	61 112	188 425	Augmentation - Mesures de protection sanitaires : masques, produit entretien, Provision pour risques et charges, Fonds de soutien aux entreprises (avec reprise), Contribution du CD 84 à hauteur de 1€/habitant Diminution - Taxe de séjour perçue, Reversement Taxe additionnelle à la taxe de séjour,
Tourisme	-6 000	-60 000			-66 000	Diminution - Taxe de séjour perçue, Reversement Taxe additionnelle à la taxe de séjour,
Environnement	17 170	-2 000			15 170	Augmentation - Mesures de protection sanitaires (masques, vêtement, produit entretien), recrutement contractuel déchèterie, prime COVID-19 Diminution - Accès artisans déchèteries
Social	-107 480	824			-106 656	Augmentation - Mesures de protection sanitaire (masques, produit d'entretien, frais de nettoyage des locaux), mise à disposition de personnel complémentaire (AGC, Oustau d'Aqui), prestation exceptionnelle CAF crèche le Bac à Sable Diminution - Activités de la crèche le Bac à Sable et de l'ALSH Boite à malice du fait de l'accueil restreint réservé aux enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise pendant 2 mois et restriction d'accueil envisagé pour la période estivale, de certains contrats de prestations liés aux activités crèches et ALSH (transport, repas, activités,...). Subventions de fonctionnement aux associations, impact estimés à -100.000€
Aménagement du territoire		-15 000			-15 000	Diminution des demandes d'autorisation du droit du sol
<b>TOTAL</b>	<b>19 343</b>	<b>-81 853</b>	<b>46 938</b>	<b>61 112</b>	<b>45 540</b>	

Bien que les services aient continués à fonctionner ou être joignable pendant la mesure de confinement, celle-ci a eu des conséquences sur le travail et l'accueil des usagers :

- préconisation de télétravail pour l'ensemble des agents de la Communauté de communes lorsque cela était possible, sinon présence dans les bureaux,
- pendant la fermeture des déchèteries, les agents ont été affectés au contrôle et nettoyage des points d'apports volontaires ainsi qu'à l'entretien des équipements,
- annulation des ateliers prévus dans les RAM,
- accueil restreint réservé aux enfants de personnels prioritaires tant au niveau des crèches que des ALSH pendant les vacances scolaires de Pâques.

En dehors du retard pris dans l'exécution des dossiers en cours notamment en investissement pour ce qui concerne le déploiement du haut débit par ADN, la micro crèche de Roussas, la poursuite du programme de PAV pour les déchets ménagers, l'impact fiscal et financier sera sur 2021 au niveau de la CFE et de la CVAE, dont les bases de calcul sont notamment axées sur le chiffre d'affaires des entreprises.

Pour l'exercice 2020, compte tenu du contexte local et national, il paraît opportun d'appliquer un principe de stabilité des taux de fiscalité directe, de ne pas mettre en œuvre la taxe GEMAPI et de maintenir le processus de lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de manière pondérée.

## 2. La Fiscalité

### a. Fiscalité Directe Locale

La fiscalité locale, hors TEOM représente près de 50 % des recettes réelles de fonctionnement (hors impact COVID-19). De cette fiscalité locale représentant 6.460K€, **90 %** sont restitués aux Communes au travers des attributions de compensation (Cf. Page 15).

ANNEES / FISCALITE		TH	TFb	TFnb	CFE
BASES NOTIFIEES	2019	37 670 000	29 088 000	1 691 000	4 744 000
	2020	37 908 000	29 777 000	1 709 000	4 959 000
Evolution de bases	2019/2018	2,78%	2,55%	1,87%	-5,21%
	2020/2019	0,63%	2,37%	1,06%	4,53%
Taux appliqués		8,47%	0,464%	3,46%	29,51%

Il est précisé qu'en 2020, le Conseil Communautaire ne sera pas appelé à se prononcer sur le taux de Taxe d'Habitation du fait de la suppression de cette dernière. Les bases et montants indiqués figurent à titre informatif sur l'état adressé par la DGFiP, et feront l'objet d'une compensation de l'Etat.

### b. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères s'applique sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019 (plafonnement à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale, lissage des taux sur 6 ans) sur 3 zones :

- zone n° 1 communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan,
- zone n° 2 communes de Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Le Pègue, Montbrison, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie,
- zone n°3 commune de Grignan.

Les services fiscaux ont notifiés à la collectivité, les bases des 3 zones sur lesquelles le Conseil Communautaire sera amené à appliquer un taux.

ZONE	2019			NOTIFICATION 2020			VARIATION	
	BASES ECRETEES	TAUX APPLIQUES	PRODUIT PERCU	BASES ECRETEES	Taux proposés	Produit attendu	Bases	Taux
1	15 476 198	<b>11.95%</b>	1 849 406	15 885 818	<b>11.70%</b>	1 858 641	2.65%	-0.25%
2	9 637 030	<b>9.11%</b>	877 933	9 841 396	<b>9.40%</b>	925 091	2.12%	0.29%
3	2 788 722	<b>7.97%</b>	222 261	2 756 553	<b>8.50%</b>	234 307	-1.15%	0.53%
<b>TOTAL</b>	<b>27 901 950</b>		<b>2 949 600</b>	<b>28 483 767</b>		<b>3 018 039</b>	<b>2.09%</b>	<b>2,32%</b>

**Besoin de financement TEOM**

**3 059 998**

**-110 398**

**3 177 386**

**-159 347**

### 3. Perspectives d'évolution pour 2020

#### a. Recettes

Ci-dessous l'évolution des recettes réelles de fonctionnement tous budgets confondus :

Montants en Millions d'€	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020		Evolution en % OB/BUDGET N-1	Evolution en % OB / CA
			BP	covid 19		
Produits des services	495	573	507	-3	2.42%	-11.52%
Impôts & Taxes	9 350	9 630	9 620	-105	2.89%	-0.10%
Dotations & Participations	2 574	2 570	2 598	26	0.93%	1.09%
Autres recettes (subventions,...)	235	317	317		34.89%	0.00%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 654</b>	<b>13 090</b>	<b>13 042</b>	<b>-82</b>	<b>41.14%</b>	<b>-10.53%</b>

#### (1) Les dotations de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF des EPCI comprend la Dotation d'Intercommunalité et la Dotation de Compensation. Dans le cadre du pacte de responsabilité mis en place par l'Etat avec les collectivités locales, celle-ci a diminué fortement ces dernières années :

Montant en K €	2018	2019	2020
Dotations d'intercommunalité notifiée	149	163	179
Dotations de compensation	1 313	1 284	1 260
D.G.F.	1 463	1 447	1 439
Variation en K €	-52,47	-16,00	-8,00

Les recettes provenant des dotations de l'Etat représentent environ 11% des recettes de la collectivité.

#### (2) Synthèse des produits fiscaux et reversement de fiscalité

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender les produits fiscaux (à pouvoir de taux et sans pouvoir de taux) perçus par la Communauté de Communes à hauteur de 9.115 K€ en 2019 :

	TAXES	2018	2019	2020
Fiscalité vote taux	TH / TFB / TFNB / CFE *	4 769	4 784	4 872
	TEOM	2 178	2 886	3 018
Fiscalité notifiée	CVAE	824	891	902
	IFER	255	259	340
	TASCOM	294	295	326
<b>Total recettes fiscales</b>		<b>8 321</b>	<b>9 115</b>	<b>9 458</b>
Reversements	ATTRIBUTION COMPENSATION	-5 766	-5 766	-5 766
	FNGIR	-190	-190	-190
	FPIC	-57	-57	-60
	Autres reversements (dégrèvements)			
<b>Total reversements</b>		<b>-6 013</b>	<b>-6 013</b>	<b>-6 016</b>
<b>Solde de fiscalité</b>		<b>2 308</b>	<b>3 102</b>	<b>3 442</b>

\* Répartition en % - TH : 65,91 % - TFB : 2,84 % - TFNB : 1,21 % - CFE : 30,05 %

### (3) Les produits des services – Evolution des tarifs

Outre les impôts, taxes, subventions et concours de l'Etat ou d'autres organismes, la Communauté de Communes dispose d'autres recettes :

- les produits du domaine (notamment loyers sur les biens du domaine privé) : ces derniers sont essentiellement perçus sur le développement économique,
- participation des communes au service « Autorisation Droit du Sol » (ADS),
- les revenus des services publics locaux ou tarifs d'accès (inscriptions crèche, facturation déchèteries, ...),
- la participation pour mise à disposition de personnel notamment pour 2020 auprès de C2EG.

Un examen des recettes des différents services est effectué afin d'analyser les coûts des prestations rendues (approche analytique). Cet examen est fait au préalable par les commissions ad hoc.

Les tarifs délibérés en Conseil Communautaire portent :

- Commission Action Sociale : ALSH la Boite à Malice – Les tarifs restent inchangés sur 2020.
- Commission Aménagement Espace : Convention ADS – En dehors d'un nouveau tarif pour les contrôles contentieux, les tarifs restent identiques à 2019.
- Commission Environnement : Accès des professionnels aux déchèteries du territoire 15 € - Maintien du tarif pour 2020.
- Commission Action Economique : Location des bâtiments du Site Germain Aubert (Cf. détail infra).

#### **EVOLUTION RECETTES PATRIMONIALES SITE GERMAIN AUBERT**

(Baux & conventions en vigueur à ce jour, hors indexation annuelle)  
(20.000 m<sup>2</sup> de locaux = 12.800m<sup>2</sup> loués / 7.200 m<sup>2</sup> à réhabiliter)

ESPACES EN LOCATION		2017	2018	2019	2020	2021
<b>LOYERS &amp; CHARGES</b>						
Photovoltaïque		25 038 €	25 161 €	25 323 €	25 413 €	25 540 €
CITE DU VEGETAL	Hôtel/Pépinière *	76 434 €	92 067 €	92 948 €	105 914 €	105 914 €
	PEEV			4 028 €	24 168 €	24 168 €
	Nord			16 554 €	21 192 €	21 192 €
Epicerie Sociale		1 764 €	7 072 €	7 138 €	7 197 €	7 197 €
PARTIE TERTIAIRE	Bureaux R+1		5 435 €	27 127 €	25 409 €	19 623 €
PARTIE INDUSTRIELLE	Accueil Entreprises		738 €	6 188 €	99 778 €	149 778 €
Projection annuelle		<b>103 236 €</b>	<b>130 473 €</b>	<b>179 306 €</b>	<b>309 071 €</b>	<b>353 412 €</b>
<b>TAXES FONCIERES</b>						
Montant			1 607.70 €	13 980.00 €	24 750.00 €	24 750.00 €
<b>TOTAL RECETTES ECONOMIQUES</b>			<b>132 080.70 €</b>	<b>193 286.00 €</b>	<b>333 821.00 €</b>	<b>378 162.00 €</b>

\* les conventions de la pépinière ne sont conclues que pour 3 ans. Les loyers indiqués sont liés à la validité des baux respectifs. A titre informatif, le montant total des loyers de l'Hôtel / Pépinières (occupation à 100%) représenterait 121.655 €.

Le taux de remplissage des espaces du Site Germain Aubert évoluant et au regard des baux ou conventions contractés, la montée en puissance des revenus liés à l'exploitation de cet espace est prévisible. Après des travaux d'aménagement pour les 6000 m<sup>2</sup> restants, une entreprise industrielle a confirmé son intérêt pour intégrer cet espace pour du stockage de produit fini.

## b. Dépenses

Ci-dessous l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement tous budgets confondus :

Montants en Millions d'€	BUDGET 2019	CA 2019	OB 2020			Evolution en % OB/BUDGET N-1	Evolution en % OB/CA
			BP	covid-19	TOTAL	hors COVID	
Charges à caractère général	3 800	3 453	3 867	10	3 877	1.76%	11.99%
Dépenses de personnel	1 197	1 169	1 234	16	1 250	3.09%	5.56%
Reversement de fiscalité	6 032	6 030	6 032	-6	6 026	0.00%	0.03%
Autres dépenses de gestion courante	1 307	1 299	1 402	-90	1 312	7.27%	7.93%
Charges d'intérêts d'emprunt	145	141	127		127	-12.41%	-9.93%
Autres dépenses	124	114	20	10	30	-83.87%	-82.46%
Dépenses imprévues							
Dotations aux provisions				80	80		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 605</b>	<b>12 206</b>	<b>12 682</b>	<b>20</b>	<b>12 702</b>	<b>-84.16%</b>	<b>-66.87%</b>

### (1) L'attribution de compensation

Ce dispositif de reversement au profit des communes membres, est destiné à neutraliser le coût des transferts de compétence. C'est une dépense obligatoire des communautés ayant adopté la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond schématiquement à la différence entre le produit lié à la fiscalité perçu par la commune l'année précédant celle de l'instauration par le groupement de la FPU (2014 pour les communes de la CCPG et 2008 pour les communes de la CCEP) et le montant des charges des compétences transférées. Elle est réévaluée à la hausse ou à la baisse à chaque nouveau transfert de charges. La délibération du Conseil Communautaire du 15 Novembre 2018 suite aux restitution/transfert de compétences intervenues en 2018 (Electrification), a arrêté le montant reversé aux communes comme ci-après :

COMMUNES	AC 2020 PROVISOIRES			VERSEMENT MENSUEL
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	total	
CHAMARET	82 517		82 517	<b>6 876.42</b>
CHANTEMERLE LES GRIGNAN	78 713		78 713	<b>6 559.42</b>
COLONZELLE	72 169		72 169	<b>6 014.08</b>
GRIGNAN	450 657		450 657	<b>37 554.75</b>
GRILLON	410 117	19 348	429 465	<b>35 788.75</b>
LE PEGUE	37 388		37 388	<b>3 115.67</b>
MONTBRISON SUR LEZ	40 714		40 714	<b>3 392.83</b>
MONTJOYER	94 840		94 840	<b>7 903.33</b>
MONTSEGUR SUR LAUZON	219 444		219 444	<b>18 287.00</b>
REAUVILLE	72 462		72 462	<b>6 038.50</b>
RICHERENCHES	32 967	9 861	42 828	<b>3 569.00</b>
ROUSSAS	173 894		173 894	<b>14 491.17</b>
ROUSSET LES VIGNES	40 082		40 082	<b>3 340.17</b>
SAINTE PANTALEON LES VIGNES	78 904		78 904	<b>6 575.33</b>
SALLES SOUS BOIS	35 396		35 396	<b>2 949.67</b>
TAULIGNAN	344 778		344 778	<b>28 731.50</b>
VALAURIE	215 088		215 088	<b>17 924.00</b>
VALREAS	3 198 763	97 951	3 296 714	<b>274 726.17</b>
VISAN	87 244	14 670	101 914	<b>8 492.83</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 766 137</b>	<b>141 830</b>	<b>5 907 967</b>	<b>492 330.58</b>

## **(2) L'évolution du FPIC**

Le tableau ci-dessous récapitule l'impact de ce fonds sur le budget de l'intercommunalité depuis 2018. A ce jour, la notification des services de l'Etat n'étant pas intervenue.

Années	Solde	Prélèvement	Reversement	Evolution
2018	-56 848 €	56 848 €	0 €	0 €
2019	-60 150 €	60 150 €	0 €	0 €
2020	-62 000 €	62 000 €	0 €	0 €

## **(3) Le FNGIR**

Pour compenser les effets de la suppression de la taxe professionnelle, a été mis en place un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales (FNGIR). Ce fond est l'un des mécanismes de redistribution horizontale des ressources. **Cette dotation reste égale inchangée soit 190.052 €.**

## **4. Budget principal par commissions**

### **a. Schéma de mutualisation –**

Prévu dans la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 la mutualisation a pour objectifs la réduction des dépenses publiques et l'amélioration de l'efficacité de l'action publique.

Ainsi, dans le cadre de la commission mutualisation, les attentes des élus ont été exprimées, et compte-tenu des volontés de chacun, un schéma de mutualisation a été présenté et approuvé par le Conseil Communautaire, à l'unanimité, en octobre 2018.

#### Etat des lieux des mutualisations

- Instruction du droit des sols (service des ADS) : 16 communes adhèrent au service ;
- Groupement de commande pour divers équipements ou matériels : Achat groupé de défibrillateurs, achat groupé de barrières de sécurité ;
- Mise en œuvre d'un groupement de commande pour les travaux de voirie : la CCEPPG et 11 communes participent à ce marché groupé établi pour une durée de deux ans, le montant maximum du marché étant de 2.368.000 € HT ;
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) : Convention avec le Centre de Gestion de la Drôme, qui peut également être désigné délégué à la protection des données ;
- Mise en réseau des bibliothèques ;
- Système d'Information Géographique (SIG) à l'échelon intercommunal ;
- La formation intra-communautaire : Ce point a rencontré une forte adhésion et demande à l'échelon du territoire.

## **b. Organisation des services & Administration Générale**

Pour 2020, compte tenu du contexte, il est retenu les orientations suivantes :

- remise à niveau du serveur informatique afin de faciliter le télé travail et sécuriser le réseau,
- élaboration du Document Unique via l'évaluation des risques professionnels sur l'ensemble des sites communautaires et sur la gestion du risque incendie au sein de l'Espace Germain Aubert, d'autant plus important au vu du nombre actuel de salariés sur le site. Cette mission peut être confiée au CDG du Vaucluse pour un montant d'intervention de 1.020 €.
- communication générale de la collectivité : une enveloppe de 5.000 € sera prévue pour la réalisation de lettres d'information thématiques.
- contrat de ville, vu les dossiers en cours d'instruction, il est proposé de reconduire l'enveloppe 2019 à savoir 7.100 €.
- finalisation de l'étude Eau & Assainissement, étude attribuée au groupement KPMG dont le solde s'élève à 43.812€, ce dossier bénéficiant d'un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 80%.
- suite à la renégociation du contrat de téléphonie, une économie estimée à 6.500 € sera dégagée sur 2020,
- poursuite de la mise en œuvre du RGPD par le Centre de Gestion de la Drôme (pour mémoire 235 €/jour).

## **c. Commission Action Sociale**

### Enfance

- Avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualités Sociales Agricoles (MSA) de la Drôme et du Vaucluse du fait du report de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui devait prendre effet en 2020. Ce financement accompagne les actions mises en œuvre sur le territoire intercommunal.
- Reprise progressive des activités des RAM et ALSH en fonction de l'évolution de mesures sanitaires.
- Mise en place du portail PAYFIP pour l'ALSH Boite à Malices et la crèche le Bac à Sable afin de faciliter le règlement des prestations par les usagers.

Concernant les projets d'investissement :

- Création d'une structure d'accueil sur la commune de Roussas :  
L'Avant-Projet devrait être présenté à l'automne 2020, travaux envisagés en 2021 après obtention des autorisations d'urbanisme et consultation d'entreprises. Pour rappel, ce projet est estimé à 480.000€ TTC avec une part de subvention de près de 67 %. Le reste à charge pour la CCEPPG étant estimé à 81.000€.
- Changement de local pour la crèche Lis Amourié de Valréas :  
Pour 2020, seule l'acquisition du terrain à la Société Publique Locale « Territoire Vaucluse » est envisagée. Ces projets pourront être soutenus par les CAF et autres partenaires financiers de ce secteur d'intervention.

Aide alimentaire : Maintien des subventions et prise en charge de certains bénéficiaires auprès de l'association « le Rayon de Soleil »

Fourrière animale : poursuite des dispositions conventionnées avec la SPA de l'Enclave (subvention de fonctionnement et frais de garde de la fourrière).

#### d. Commission Environnement

En dehors de la poursuite des marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés conclus en 2019, dont le montant d'exécution est ressorti pour 2019 à 2.722.272€ (tri, traitement et transport des déchets ménagers et assimilés inclus) la poursuite du nouveau schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés est prévue en investissement, comme suit :

	REALISE	PREVU
PAV 2019	288 681,32 €	314 299,45 €
PAV 2020		561 385.76 €

Le programme 2020 concerne les communes de Chamaret, Chantemerle, Grignan, Grillon, Réauville, Salles sous bois et Valréas.

Concernant les actions de communication, à destination des scolaires, la reconduction du spectacle sur le tri ainsi que des cahiers de texte sont envisagés sur 2020.

Enfin, l'association Coup de Pouce a créé un atelier chantier d'insertion « La Petite Ressourcerie », pour lequel une demande de subvention de fonctionnement a été déposée à hauteur de 15.000 €. Les agents de Coup de Pouce sont présents sur les sites des déchèteries à Grignan et Valréas pour assurer la visibilité et la collecte directe auprès des usagers.

#### e. Commission Aménagement du Territoire

##### Adhésions aux Syndicats d'aménagement des cours d'eau

La compétence GEMAPI a été transférée à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, étant précisé que sont concernés trois bassins versants sur le territoire de la CCEPPG : le Lez, la Berre (et la Vence) et le Lauzon.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), œuvre sur le bassin du Lez. Au titre de 2020, la cotisation appelée de 340.714 €, se compose d'une contribution « digues » pour 20.100 € et d'une cotisation de base de 320.640 € (augmentation de +0,94%).

Sur le bassin de la Berre, la CCEPPG est adhérente, en représentation substitution, au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Berre, de la Vence et de leurs Affluents (SIABBVA). Dans l'attente de la finalisation du programme d'entretien sur ce cours d'eau, la reconduction de la cotisation pour 6.387€ est prévue afin de garantir un niveau d'intervention.

Sur le Bassin du Lauzon, la CCEPPG est responsable en direct de la mise en œuvre de l'entretien. En 2019, des travaux d'entretien ont été réalisés sur ce cours d'eau à hauteur de 3.450€ par une association intermédiaire. Il est prévu pour 2020 la reconduction de cette enveloppe.

Concernant le financement de cette compétence, la taxe GEMAPI a été instaurée sur le territoire à compter de 2020 (plafonnée à 40 €/habitant). Au titre de 2020, et vu le contexte actuel, il n'est pas prévu de couvrir le montant prévisionnel des dépenses qui y sont liées par cette taxe.

##### SIG : Service d'Information Géographique

L'harmonisation en 2019 de ce système a représenté un investissement de 52.780€. Pour 2020, seul le coût de fonctionnement (hébergement, maintenance,..) pour 3.993€ figure au budget ainsi que l'intégration des documents d'urbanisme approuvés en 2019 (2.460€)

### Mise en réseau des bibliothèques

Dans le cadre de sa compétence « *lutte contre la fracture numérique* », les 7 bibliothèques du territoire ont été mises en réseau : Grignan, Grillon, Montségur-sur Lauzon, Roussas/Valaurie, Richerenches, Taulignan et Visan. Le coût de fonctionnement annuel s'élevé à 1.385€.

### Schéma de Cohérence Territoriale « Rhône-Provence-Baronnies » (SCOT) -Parc Naturel Régional des Baronnies (PNR)

Suite à la validation des statuts du syndicat mixte du SCOT « Rhône Provence Baronnies » la cotisation 2020 de la CCEPPG devrait s'élever à 23.340€. Pour mémoire nous disposons de 7 membres au sein de cette instance.

En parallèle, le SCOT étant labélisé Territoire Energie POSitive (TEPOS), il était demandé de déployer une plateforme de rénovation énergétique (PRE) qui a pour objet la création d'un guichet unique des aides pour l'amélioration de l'habitat.

En 2019, via la Plateforme de rénovation énergétique de Montélimar Agglomération et avec l'appui du SDED, le territoire du SCOT a pu bénéficier d'un programme spécifique de CEE, Certificat d'Economie d'Energie, à destination des collectivités territoriales, pour le financement de leurs travaux sur des bâtiments publics. Ce programme prévoyait le versement d'une partie du montant des CEE aux EPCI. La CCEPPG a ainsi reçu la somme de 23 783,78 € qui sera fléchée sur le financement de sa politique énergétique et le déploiement de la PTRE. En 2020, cette PTRE devient le SPPEH : le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat. Un appui ingénierie pour accompagner les EPCI du SCOT dans le déploiement de leur SPPEH est envisagé. Le coût de cet appui pourra être partagé entre les EPCI soit une part à charge pour la CCEPPG estimé à 2.400 € environ.

### Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET

Le PCAET comprend une partie diagnostic, une partie stratégie et une partie plan d'actions. Le montant total de l'étude s'élevé à 71 505 € TTC dont le solde 2020 s'élevé à 30.000€ Compte tenu du contexte sanitaire et des élections municipales, le diagnostic sera présenté aux nouveaux élus à la rentrée de septembre 2020.

Pour 2020, cette étude induit une adhésion au Service Des Energies dans la Drôme (SDED) d'un montant de 0,10 €/habitants applicable sur le périmètre des communes Drômoises, soit 933,20 € ainsi qu'auprès du Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV) à hauteur de 0,07 €/habitant, soit 998,62 €, afin de disposer des données énergies du territoire.

### Etude Voies douces : ancienne voie ferrée et bord de Berre

L'étude est terminée et suite à sa restitution, les tracés doivent être précisés et les coûts maîtrisés pour une meilleure intégration du projet aux sites. Depuis 2018, une inscription prévisionnelle figure au budget à hauteur de 70.000 € pour le lancement de ce projet d'aménagement (programme de travaux par tronçon). Cette inscription figure dans les restes à réaliser.

## **f. Commission Développement Economique**

### Crise sanitaire et développement économique

Dès le début du mois d'avril, la CCEPPG a appuyé le Fonds national d'urgence déployé avec l'État et a participé au fonds COVID-résistance de la Région Sud à hauteur de 2€ par habitant. Avec le complément versé par la Région, la Banque des Territoires et le Département de Vaucluse, c'est près de 128 000 euros qui ont été mobilisés sur notre territoire pour les entreprises et les associations vauclusiennes.

Durant toute la période de la crise sanitaire, un recensement a été effectué auprès des entreprises du territoire via le réseau C2EG (club des entrepreneurs) mais aussi dans le cadre du lien régulier avec les locataires du site Germain Aubert, afin d'identifier l'étendue de leurs difficultés et la nature du soutien qui pouvait leur être apporté.

Concernant C2EG, l'agent de la CCEPPG en charge de l'animation du club a assuré une veille quotidienne pour le compte de ses adhérents et assure une diffusion régulière des mesures économiques d'aide à l'entreprise et leurs évolutions, des outils créés par les institutionnels, diagnostics de territoire...

En parallèle, le club a permis de créer un réseau d'entraide et d'échanges pour le compte même des entreprises membres afin de faire face au Covid-19 : prêt de matériel, don ou mise à disposition gratuite de logiciels, services... Dans le même esprit, les adhérents ont également fait don aux soignants de nombreux matériels de protection : masques, blouses, lunettes, combinaisons, charlottes, gel hydro-alcoolique...

### L'observatoire économique AGDE

En période de crise sanitaire et économique, la CCEPPG a acquis l'observatoire économique AGDE, présenté en commission développement économique fin 2019.

Ce logiciel est mis à jour régulièrement (suppression / création d'entreprises), il offre diverses données économiques et divers outils qui faisaient défaut au service développement économique : base de données des locaux et terrains disponibles, gestion des relations avec les entreprises du territoire, agenda partagé...

- Coût N0 : 5 730 euros TTC (outil logiciel + mise en œuvre et veille juridique)

- Coût N+1 : 2 520 euros TTC (veille juridique : mises à jour hebdomadaires et rapport d'activités mensuels sur la mise en exergue des créations, suppressions, redressements, liquidations ...)

### Le projet de Campus Connecté présenté par l'association Espace Milon

En séance du 27 février 2020, la CCEPPG a décidé de soutenir le projet de Campus Connecté dans le Haut Vaucluse, initié par l'Association Espace Maison Milon, au vu de l'adéquation de ce projet avec les enjeux de territoire, notamment en termes d'accessibilité aux services publics et de revitalisation des territoires ruraux, et ce, compte-tenu du rayonnement potentiel de ce projet sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'appel à projets a été déposé le 4 mai, et le porteur de projet a été auditionné aux côtés des divers partenaires jeudi 4 juin.

### Travaux de réhabilitation et d'aménagements 2020 au sein de l'Espace Germain Aubert

Les échanges se poursuivent avec ID4TECH sur leurs besoins en développement au sein de la Cité du Végétal. Diverses options ont été étudiées cette année en adéquation avec les projets de croissance de l'entreprise. Par ailleurs, finalisation des travaux des derniers m<sup>2</sup> de l'ancienne usine en vue d'accueillir une entreprise.

## Très Haut Débit

Poursuite du déploiement de la fibre, avec un décalage prévisible de l'appel des fonds d'ADN, compte tenu du contexte actuel. Pour mémoire ci-après détail des appels de fonds 84 / 26 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2014	2025	TOTAL
Drôme		376 200 €	627 000 €	250 800 €	782 200 €				<b>2 036 200 €</b>
		1.254.000€ - Phase 1 = 3.800 prises			673.200 € - Phase 2 = 1.600 prises				
Vaucluse	245 260 €	245 260 €	245 260 €					<b>735 780 €</b>	
	Dernière phase = 5.458 prises								
<b>TOTAL</b>	<b>245 260 €</b>	<b>621 460 €</b>	<b>872 260 €</b>	<b>250 800 €</b>	<b>782 200 €</b>			<b>2 771 980 €</b>	

### **g. Commission Tourisme**

La gestion du volet « Promotion du Tourisme » se fait par « l'Office de Tourisme Communautaire Pays de Grignan-Enclave des Papes » et ce depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention a été reconduite pour la période 2020 – 2022 avec une subvention annuelle à cet organisme à 206.500 €, complété par le solde de 15.000 € au titre du concours exceptionnel octroyé en 2019. Par ailleurs, 7.432 € sont dédiés au renouvellement du parc informatique de l'Office de Tourisme Communautaire sur validation de la Commission de Tourisme de fin 2019.

Pour ce qui est de la recette représentée par la taxe de séjour, on note une perte de 2 200 euros en mars, de 6 780 euros en avril et de 9 125 euros en mai soit près de 18 100 euros, sans compter le produit perçu par les opérateurs numériques. On sait aussi que le produit de la taxe de séjour sera fortement impacté pour la saison estivale voire le reste de l'année de manière générale. Nous estimons à environ 57 000 euros la perte de taxe de séjour (env. 83 000€ - soit - 40%) en 2020.

## 5. Plan pluriannuel prévisionnel d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les travaux des commissions ou délibérations du Conseil Communautaire portant sur les projets d'investissement structurel de la Communauté, la planification et la hiérarchisation établies correspondant au calendrier de réalisation prévisible.

Opérations		TRAVAUX D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELS					
		Montant PPPI 2019- 2026	2020	2021	2022	2023	2024
Très Haut Débit 26		2 036 100 €	627 000 €	250 800 €	260 700 €	260 700 €	260 700 €
Très Haut Débit 84		735 780 €	245 260 €				
<b>Aménagement Site Germain Aubert</b>	<i>Accueil entreprises -Atelier TC</i>	908 732 €	313 574 €				
	<i>Aménagement des entrées</i>	80 400 €	17 000 €	63 400 €			
	<i>Aménagement circulation côté ouest</i>	200 000 €			200 000 €		
<i>Structure "Petite Enfance 26"</i>		480 000 €	134 555 €	345 445 €			
<i>Crèche de Valréas</i>		1 500 000 €	165 445 €	614 555 €	700 000 €		
<i>Z.A. - Requalification 26</i>		171 000 €	101 000 €				
<i>Z.A. - Requalification 84</i>		349 790 €	42 790 €	99 000 €	98 000 €		
<i>Z.A. Grèze - Aménagement</i>		220 352 €		200 000 €			
<i>Voies douces</i>		70 000 €	70 000 €				
<i>SIG - Harmonisation</i>		53 452 €	27 052 €				
<i>OM - Mise en place nouveau système de collecte PAV</i>		1 250 834 €	500 834 €	250 000 €	250 000 €		
TOTAL		9 230 923 €	2 244 510 €	1 823 200 €	1 508 700 €	260 700 €	260 700 €
dont RAR			899 799 €				
<i>En italique, projet en cours de chiffrage.</i>							

Plan de financement prévisionnel 2020

Les travaux d'investissement prévus devraient bénéficier de subventions, sur les bases indiquées ci-après :

Opérations		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS									
		Montant PPPI 2019- 2022	2020			2021			2022		
			DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
				Subventions	FCTVA		Subventions	FCTVA		Subventions	FCTVA
Très Haut Débit 26		2 036 100 €	627 000 €			250 800 €			260 700 €		
Très Haut Débit 84		735 780 €	245 260 €								
<b>Aménagement Site Germain Aubert</b>	<i>Accueil entreprises - Atelier TC</i>	908 732 €	313 574 €			51 439 €					
	<i>Aménagement des entrées</i>	80 400 €	17 000 €			2 789 €	63 400 €	26 135 €	10 400 €		
	<i>Aménagement circulation côté ouest</i>	200 000 €								200 000 €	32 808 €
Structure "Petite Enfance 26"		480 000 €	134 555 €	100 000 €	22 072 €	345 445 €	220 000 €	56 667 €			
Crèche de Valréas		1 500 000 €	165 445 €	60 000 €	27 140 €	614 555 €	550 000 €	100 812 €	700 000 €	540 000 €	114 828 €
Z.A. - Requalification 26		171 000 €	101 000 €		16 568 €						
Z.A. - Requalification 84		349 790 €	42 790 €	13 700 €	7 019 €	99 000 €	31 700 €	16 240 €	98 000 €	31 600 €	16 076 €
Z.A. Grèze - Aménagement		220 352 €				200 000 €		32 808 €			
Voies douces		70 000 €	70 000 €		11 483 €						
SIG - Harmonisation		53 453 €	27 052 €		4 438 €						
OM - Mise en place nouveau système de collecte PAV		1 250 834 €	500 834 €	249 858 €	82 157 €	250 000 €			250 000 €		41 010 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>8 056 441 €</b>	<b>2 244 510 €</b>	<b>423 558 €</b>	<b>225 105 €</b>	<b>1 823 200 €</b>	<b>827 835 €</b>	<b>216 927 €</b>	<b>1 508 700 €</b>	<b>571 600 €</b>	<b>204 722 €</b>
Crédit Long terme											
Autofinancement par année *			<b>723 587 €</b>			<b>527 638 €</b>			<b>471 678 €</b>		
Financement notifié figurant dans les RAR			<b>227 627 €</b>								

*En italique, financement envisageable.*

*\*Hors financement de la fibre optique qui trouve sa contrepartie dans le prêt contracté en 2018 (à hauteur de 1.750.000€). Sur ce projet, reste à financer 286.100€.*

A noter que les investissements liés à l'environnement sont financés en partie par la TEOM. Construction Petite Enfance 26 et Crèche de Valréas : les 2 projets bénéficient de 80% de subventions.

## **B. Budget Annexe : Assainissement non Collectif 2020**

Depuis 2019, le Cabinet PAPERI est chargé des opérations de contrôle des installations d'assainissement non collectif du territoire. Outre la poursuite des diagnostics de l'existant, ce prestataire assure les contrôles préalables aux ventes immobilières, la validation des projets d'ANC et les contrôles de bonne exécution. Il poursuivra son contrat en 2020.

La campagne de contrôles des installations existantes s'est déroulée en 2019 sur la commune de Montbrison sur Lez. Elle reprendra en Juillet 2020 sur les communes de Saint Pantaléon les Vignes et Rousset les Vignes.

Le deuxième programme d'aide aux particuliers pour la réhabilitation de leurs installations signé avec l'Agence de l'Eau se terminera en 2020. Ce sont 20 dossiers qui ont pu bénéficier de ce programme pour un montant de subvention total de 66 000 €. (3 300 € par dossier). La CCEPPG a perçu une aide pour l'animation de ce programme de 300 € par dossier.

## ABREVIATIONS

AC	Attribution de Compensation	FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
Ad'AP	Agenda D'Accessibilité Programmée	FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
ADN	Ardèche Drôme Numérique (syndicat)	FNGIR	Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources
ADS	Application du Droit du Sol	FPIC	Fonds National Péréquation des ressources Intercommunales & Communales
ADTHV	Association Développement Touristique du Haut Vaucluse	FSIL	Fond Soutien à l'Investissement Local
AIST	Association Interprofessionnelle de Santé au Travail	GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	GMS	Garantie Maintien de Salaires
ANC	Assainissement Non Collectif	IFER	Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
C2EG	Club des Entrepreneurs Enclave - Grignan	MSA	Mutualité Sociale Agricole
CAF	Caisse Allocation Familiale	NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
CAR	Contrat Ambition Région	OB	Orientations Budgétaires
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme & Environnement	OMr	Ordures Ménagères Résiduelles
CCDSP	Communauté de Communes Drôme Sud Provence	PAPI	Programme d'Action & de Prévention des Inondations
CDG	Centre De Gestion	PAV	Point d'Apport Volontaire
CEDER	Centre pour l'Environnement & le Développement des Energies Renouvelables	PCAET	Plan Climat Air-Energie Territorial
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse	PCS	Plan Communal de Sauvegarde
CET	Compte Epargne Temps	PEEV	Plate forme d'Eco-Extraction Valréas
CFE	Contribution Foncière des Entreprises	PEI	Points d'Eau Incendie
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale	PER	Plateforme de Rénovation Energétique
CIF	Coefficient d'Intégration Fiscal	PICS	Plan InterCommunal de Sauvegarde
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	PLF	Projet de Loi de Finances
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales	PNR	Parc Naturel Régional
CNAS	Comité Nation d'Action Sociale	PPCR	Parcours Professionnel Carrières & Rémunérations
COFIL	Comité de Pilotage	PTRE	Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
CRD	Capital Restant Dû	QPV	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
CRET	Contrat Régional d'Equilibre Territorial	RAR	Restes A Réaliser
CSPS	Compensation Part Salaire	RGE	Reconnu Garant de l'Environnement
CTG	Convention Territoriale Globale	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
CVAE	Contribution sur la Valeur Ajoutée des 'Entreprises	RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise & de l'Engagement Professionnel
DCRTP	Dotations Compensation Réforme de la Taxe Professionnelle	ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
DECI	Défense Extérieure Contre l'Incendie	SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
DETR	Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux	SDED	Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement	SEV	Syndicat d'Electrification du Vaucluse
DGD	Dotations Globales de Décentralisation	SIABBVA	Syndicat Intercom. Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence & Affluents
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires	SIG	Système d'Information Géographique
DPV	Dotations Politiques de la Ville	SMBVL	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
DSIL	Dotations de Soutien à l'Investissement Local	SPPEH	Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
DSR	Dotations de Solidarité Rurale	TASCOM	Taxe sur les Surfaces COMMerciales
DSU	Dotations de Solidarité Urbaine	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
EPCI	Ets Public Coopérat° Intercommunale à Fiscalité Professionnelle Unique	TEPOS	Territoire à Energie POSitive
FPU			
ETP	Equivalent Temps Plein	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes